

« L'École et la Résistance »

Présentation de quelques sources des Archives départementales de la Haute- Garonne.

I. Explication des visuels

5795 W 240 : Archives de Police. Fiche anthropométrique de Bruno Trentin.

3351 W 590 : Archives de Police. Interrogatoire de Bruno Trentin, le 11 décembre 1942.

3203 W 274 : Archives de Police. Notice individuelle établie lors de l'arrestation de Bruno Trentin.

Ces sources sont extraites d'un ensemble plus diversifié (archives judiciaires et archives du Lycée Pierre de Fermat) à travers lequel on peut reconstituer l'arrestation de plusieurs lycéens, issus pour la majorité du lycée Pierre de Fermat. Ils sont accusés d'avoir tracé des messages résistants sur les murs de Toulouse et convaincus d'avoir organisé un groupe de résistance, nommé le GIF (Groupe Insurrectionnel Français). Un atelier pédagogique est proposé par les AD31 dans le cadre du CNRD sur l'ensemble de cette affaire. Il s'agit plus particulièrement ici de l'interrogatoire, de la fiche anthropométrique et de la notice individuelle de Bruno Trentin, fils de Silvio Trentin, scolarisé au lycée P.de Fermat, et membre actif de ce petit groupe de résistant. Il vient tout juste de fêter ses 16 ans.

8090 W 61 Fonds du lycée Pierre de Fermat

Photos de classes de professeurs résistants :

- Jean-Pierre Vernant, professeur de philosophie
- Raymond Badiou, professeur de mathématiques



2. Quelques autres côtes intéressantes

2971 W 826. Fonds du lycée Fermat.

Instructions relatives au fonctionnement du service "l'école marraine des combattants"
Rapports des élèves chargés de l'aide aux filleuls de guerre (envois de lettres, colis, mandats).
1940.

Cet ensemble présente les rapports des lycéens sur la correspondance entre les soldats et les lycéens. Il permet d'évoquer l'état d'esprit d'une partie des lycéens entre 1939 et 1940. Les rapports s'arrêtent peu après l'offensive.

6142 W 1. Défense passive

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POLICE NATIONALE
Commissariat de Police
DE

ÉTAT FRANÇAIS

PROCÈS - VERBAL

L'an mil neuf cent Quarante deux
le Onze décembre
Nous, FOURNERA Pierre
Commissaire de Police de Sûreté, Officier de
Police judiciaire, auxiliaire de M. le Procureur de l'État Français,

Affaire : Groupe-
ment insurrectionnel
français

Audition de :
TREMFIN Bruno, 16 ans
Étudiant, Dt. 7, rue
du Canard à Toulouse

Continuant l'enquête faisons comparaître le nommé
T R E M F I N Bruno, né le 9 Décembre 1926 à Pavie (Gers) en
de Sylvie TREMFIN et Joséphine NARDARI, étudiant en lettres
demeurant à Toulouse 7, rue du Canard, qui sur interpellation nous déclare :

C'est au mois de juillet de l'année en cours que
moi et mon camarade NAVES Francis, avons eu l'idée de fonder un groupe de camarades pour combattre contre l'envahisseur. Ce groupement intitulé " GROUPEMENT INSURRECTIONNEL FRANÇAIS " n'a pas été créé sous l'impulsion de tierces personnes.

La composition du bureau était la suivante :

TREMFIN Bruno, Président,
NAVES Francis, Trésorier.

A compter du mois de Novembre nous avons comencé deverser une cotisation mensuelle de 10 francs afin de louer un petit local où nous pourrions nous réunir et créer une bibliothèque où les ouvrages subversifs auraient été exclus.

A l'heure actuelle NAVES Francis, doit avoir en sa possession une somme de 175 francs provenant des cotisations.

Depuis le mois de juillet 1942 nous nous sommes réunis une dizaine de fois dans le bois de Montardy situé au terminus du Tramway N°22 à la Côte Pavée. Au cours de ces réunions il était question de la situation actuelle de la France. Au cours d'une réunion il a été question du FRANCISME, nous avons reproché à ce groupement de vouloir implanter en France un régime totalitaire. Nous les considérons comme de véritables ennemis de la France.

Il avait été constitué trois équipes de cinq. La première équipe, dite équipe " GIRAUD " était commandée par VIGUIER Philippe, la deuxième, dite équipe CATROUX, était commandée par Francis NAVES, la troisième équipe, dite équipe KORNIE, était commandée par Marc TERRET. Ces équipes avaient été fondées en vue de jouer un rôle le moment venu.

Le tract intitulé " LE GROUPE INSURRECTIONNEL FRANÇAIS ", saisi chez mon camarade TANGY Maurice a été rédigé par moi. I

Défense passive : mesures de protection des élèves et du personnel des établissements d'enseignement secondaire et supérieur des académies de l'Aveyron, l'Ariège, le Gers, la Haute-Garonne, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, le Tarn-et-Garonne. Utilisation de tranchées au lycée Saint-Sernin par la population civile en cas d'alerte nocturne. Plan d'évacuation de la population scolaire dans les abris. Séances d'instruction de la défense passive : circulaires sur l'enseignement des mesures à prendre dans tous les établissements, stages d'information. Exécution des ordres, éducation morale, image d'Epinal, valorisation des lieux historiques, utilisation des postes radio dans les établissements scolaires : circulaires du secrétaire d'Etat à l'instruction publique et à la jeunesse (1940-1941). 1927-1944.

Cet ensemble permet d'étudier l'organisation concrète des lycées pendant la guerre et notamment les mesures de protection en 1939 et 1940.

Muriel Pichon-Zunic

Chargée de mission aux Archives départementales 31, antenne de Toulouse